

UNE ÉCONOMIE PRIMAIRE MARITIME

AU CŒUR DE L'AVENIR
DE NOS TERRITOIRES



LE FEMP, UN DISPOSITIF EUROPÉEN
POUR DES PROJETS MARITIMES COLLECTIFS
ET INNOVANTS !

PAYS D'AURAY ▲ PAYS DE VANNES

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DLAL FEAMP ?

Le programme **DLAL FEAMP** - Développement Local mené par les Acteurs Locaux Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche - soutient les projets collectifs et innovants visant à développer et promouvoir les filières pêche et aquaculture.

Le Pays d'Auray pilote le programme en partenariat avec le Pays de Vannes. Les projets peuvent être déposés au fil de l'eau et sont sélectionnés par la **Commission Mer et Littoral (CML)** commune aux deux Pays.

LA COMMISSION MER ET LITTORAL

27
MEMBRES



3-4



RÉUNIONS PAR AN

- Acteurs clés des filières (de l'aval à l'amont)
- Collectivités et structures de bassins versants
- Associations de protection de l'environnement
- Structures locales de l'emploi
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire...



1 227 846 €
POUR 2016-2020

Et une animatrice
pour accompagner
les projets !



1

Maintenir
les espaces
dédiés aux activités
de pêche
et d'aquaculture



2

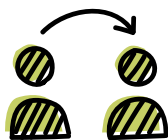
Contribuer
à l'amélioration
de la qualité
des milieux
de production



3

Améliorer l'attractivité
des métiers et
créer les conditions
d'une installation/
transmission facilitée

La **STRATÉGIE**
DES PAYS D'AURAY
ET PAYS DE VANNES
SE DÉCLINE EN **6 OBJECTIFS**



6

Coopérer
avec d'autres
territoires pour le
partage d'expériences
et l'échange
de bonnes pratiques



5

Favoriser
le lien social
et l'innovation par
le développement
de nouvelles formes
d'économies



4

Valoriser
les produits,
savoir-faire
et patrimoines liés
à l'économie primaire
maritime du territoire

► MON PROJET EST-IL ÉLIGIBLE ?

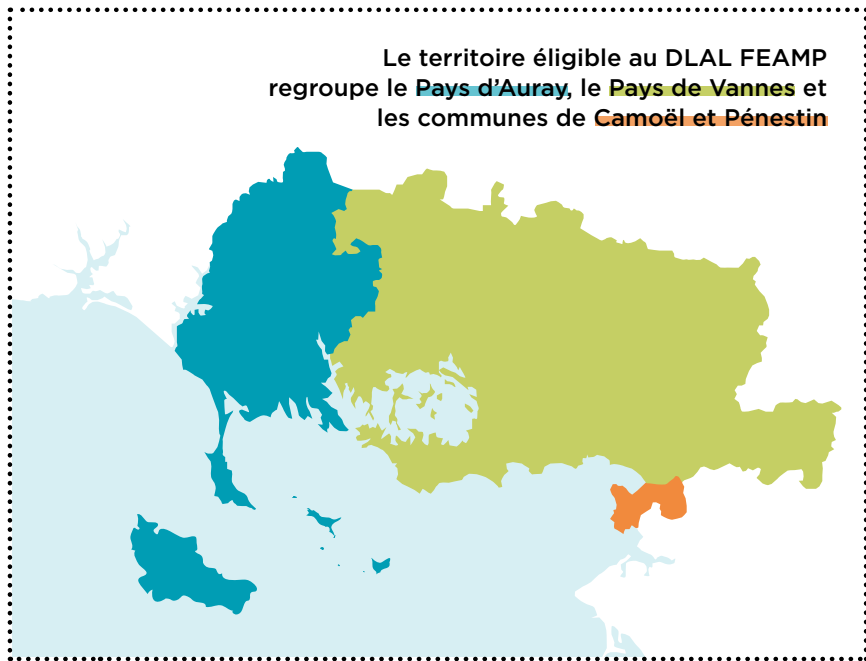
VOTRE PROJET DOIT :

- ✓ S'inscrire dans un des objectifs de la stratégie du territoire
- ✓ Présenter un caractère collectif, innovant et/ou structurant
- ✓ Se dérouler sur le territoire des Pays d'Auray et Pays de Vannes

ET REMPLIR CES DIFFÉRENTS CRITÈRES :

- ✓ Implication des professionnels ou futurs professionnels des filières halieutiques
- ✓ Préservation des ressources et de la qualité de l'environnement
- ✓ Viabilité économique
- ✓ Maintien ou création d'emplois

Le territoire éligible au DLAL FEAMP regroupe le **Pays d'Auray**, le **Pays de Vannes** et les communes de **Camoël** et **Pénestin**



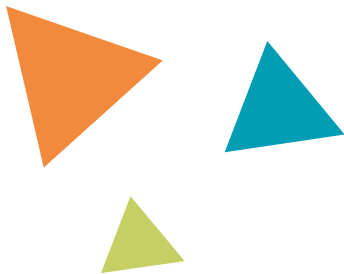
UN FINANCEMENT DE PROJET JUSQU'À 80%



► COMMENT BÉNÉFICIER DU DLAL ?

Pour garantir l'éligibilité des dépenses, il est recommandé de **rencontrer l'animatrice** avant le démarrage de l'opération. Elle **vous accompagnera dans vos démarches** tout au long de votre projet.

- 1 **JE CONTACTE L'ANIMATRICE**
 - 2 **JE COMPLÈTE UNE FICHE PROJET**
 - 3 **JE PRÉSENTE MON PROJET DEVANT LA COMMISSION MER ET LITTORAL**
 - 4 **JE FINAÏLISE MON DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AVEC L'ANIMATRICE**
 - 5 **TRANSMISSION DU DOSSIER À LA RÉGION BRETAGNE POUR INSTRUCTION**
- 



CONTACT

Marion Mazodier ▲ 02 27 76 03 59
marion.mazodier@pays-auray.fr

Pays d'Auray ▲ Porte Océane
40, rue du Danemark ▲ BP 20335 ▲ 56403 Auray

WWW.PAYS-AURAY.FR

PUBLICATION COFINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

